



DROIT D'ALERTE

POUR QUE NOTRE METIER CONTINUE

D'EXISTER



LETTRE OUVERTE

24 septembre 2021

Voici qu'**après 3 années de discussion** avec le ministère, le sénat examinera, courant octobre 2021, le projet de loi relatif à la protection des enfants, adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture le 8 juillet 2021.

Nous avons obtenu une proposition de loi bien timide et surtout éloignée de l'objectif d'amélioration de notre statut, censé rendre notre profession plus attractive.

L'urgence est pourtant là, puisque **en 10 ans, le nombre d'enfants confiés a augmenté de 50% alors que celui des assistants familiaux ne cesse de diminuer.**

Auditionnés à « huit clos » le 22 juillet 2021 par les membres de la commission des affaires sociales du Sénat, nous avons répondu aux questions avec tous les arguments et la pédagogie nécessaires pour expliquer à nouveau le bien fondé des attentes d'un métier qui se meurt.

Fragiliser notre parcours professionnel est antinomique et contre-productif avec notre mission fondamentale qui est d'apporter un minimum de sécurité à des enfants qui n'en n'ont pas !

Il existe comme nous l'avons rappelé, autant de projets que de familles d'accueil mais **nous avons tous un point commun : l'accompagnement d'un enfant en souffrance.**

La famille d'accueil se donne pour mission d'accompagner des enfants aux histoires improbables que nous ne choisissons pas et que parfois nous subissons. Leur vécu antérieur traumatique a besoin du soin, de toute l'attention et du professionnalisme qui doit être le nôtre et dont nous n'avons plus à prouver l'efficacité.

Pour rappel, une majorité de ces enfants sont en décrochage scolaire, souffrent de carences affectives, éducatives, de handicaps divers, de difficultés psychiques et de troubles du comportement.

Réduire notre profession, si nécessaire à la protection de l'enfance, à un rôle de bénévoles indemnisés, semble convenir à un ensemble de sénateurs qui, pour une grande partie d'entre eux, rappelons-le sont ou ont été des présidents de conseils départementaux, autrement dit nos employeurs !

Nous prédisons l'émergence de ces familles d'accueil qui pour compenser le manque de salaire vont avec la complicité de leurs employeurs se transformer en gardiennes pour 5, 6, 7 enfants comme nous le voyons déjà se mettre en place.

Nous dénonçons cette manœuvre déloyale et totalement inadaptée à la situation critique que nous subissons !



NOS ATTENTES

- ✓ Nous souhaitons le SMIC mensuel à l'embauche et pour le premier accueil exclusivement
- ✓ Nous refusons la proratisation du salaire mensuel – ni en fonction des projets des enfants – ni entre plusieurs employeurs.
- ✓ Nous voulons un WE de repos mensuel pour garantir une qualité d'accueil au sein du cadre familial sécuritaire et pour préparer les enfants aux séparations.
- ✓ La réintégration dans le code du travail et l'intégration non équivoque dans la fonction publique pour une équité de traitements en protection sociale de ces agents et salariés.
- ✓ La garantie assurée du droit à la présomption d'innocence des assistants/accueillants familiaux et maternels jusqu'à la clôture des procédures pénales ou administratives. (Maintien de la totalité de notre salaire)
- ✓ Le contrôle des évaluations internes et externes des services privés et la mise en place d'évaluation interne et externe des services départementaux de protection de l'enfance avec des mesures coercitives en cas de non application de la loi 2007, 2016 (contrat accueil, PPE ...) concernant un accompagnement de qualité des enfants confiés et des familles d'accueil.

Pour mémoire, **nous rappelons les intentions initiales demandées par le ministre il y a trois ans**, lors du lancement de sa stratégie nationale pour la Protection de l'Enfance et **nous refusons que ce gouvernement passe à côté des tentatives de professionnalisation** mises en place depuis 2005, 2007, 2012 et 2016 encore une fois, par ignorance et par incapacité à écouter, entendre et comprendre ces milliers de personnes qui s'investissent par vocation. (cf nos documents : [calendrier](#), [communiqué du 10/06/2021](#), [communiqué du 25/06/2021](#))

Nous refusons de participer à la maltraitance institutionnelle organisée par ces mêmes politiques qu'elles soient gouvernementales et/ou départementales, y compris sous l'égide des services privés seuls participants réguliers à ces travaux.

Nous dénonçons les manœuvres indignes de ces mêmes responsables qui tentent de nous associer et de nous faire complices de la disparition de ce que l'accueil familial a de meilleur !



**NOUS DEMANDONS UN
VERITABLE ENGAGEMENT AVEC DES
DECISIONS COURAGEUSES ET RAPIDES**